

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2019.04 du 22 janvier 2019 portant délégation de signature  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930050S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;  
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Thierry SCHNEIDER, directeur de la mission des affaires internationales, à l'effet de signer au nom du président de l'Établissement français du sang, dans la limite de ses attributions, les lettres d'intentions transmises dans le cadre des coopérations internationales de l'établissement.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 22 janvier 2019.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS